

Berne, le 15 janvier 1975

Note aux collaborateurs de la
Division du commerce

757.3.0

EE. 745.3 - Rs/md
Programme international
de l'énergie

Ainsi que vous le savez, la Suisse a signé le 18 novembre 1974 l'Accord relatif à un Programme international de l'énergie (PIE). Le mise en oeuvre de ce Programme sur le plan international a été confiée à l'Agence internationale pour l'énergie (AIE), organisme autonome créé à cette fin sous les auspices de l'OCDE.

La Division du commerce étant responsable de la politique commerciale relative aux approvisionnements et ayant été chargée de la coordination des aspects économiques extérieurs des problèmes énergétiques, je vous informe que la Direction a pris, en conséquence, les mesures suivantes:

1. Le Service des questions industrielles internationales portera dorénavant le nom de Service des questions industrielles et énergétiques internationales (Dienst für internationale Industrie - und Energiefragen). Il aura la tâche de coordonner:
 - les mesures que notre pays sera amené à prendre en raison de son adhésion à l'Accord relatif au PIE (fonction d'organe de coordination et de liaison entre les différents secteurs compétents de l'Administration);
 - la participation de la Suisse aux autres activités de l'OCDE en matière énergétique;
 - les travaux d'étude actuellement en cours relatifs à d'éventuelles relations bilatérales avec les pays producteurs de pétrole.

- 2 -

Ce Service continue, au demeurant, à assumer les tâches qui étaient les siennes jusqu'ici, tout en les réduisant dans la mesure du possible.

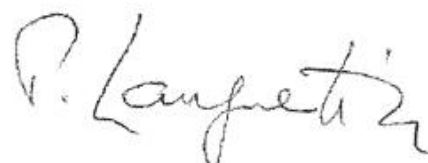
M. Jaeger participera à la direction du Service en qualité de chef-adjoint.

2. Le Service des questions générales de politique économique extérieure est déchargé des tâches qu'il a assumées, à titre intérimaire, dans le secteur énergétique.

Toutefois, il est chargé de suivre la question des relations entre pays producteurs et pays consommateurs (développés et en développement) et notamment de participer à l'un des organes créés par l'Accord: le Groupe permanent sur les relations avec les pays producteurs et les autres pays consommateurs de pétrole.

En outre, dans le cadre de ses compétences générales, ce Service a la tâche de suivre les problèmes des déséquilibres des balances de paiements résultant de l'augmentation du prix du pétrole et du "recyclage", sous toutes ses formes, des capitaux des pays producteurs.

3. Je vous prie d'adresser toute information ou toute demande de renseignements en la matière au Service compétent au sens des chiffres 1 et 2 ci-dessus. En cas de doute, vous voudrez bien vous mettre en relation avec le Service des questions industrielles et énergétiques internationales.



Copie :

MM. le Directeur Jolles
les Ambassadeurs Probst, Rothenbühler,
Jacobi
Les Vice-directeurs Moser, Hofer

L